

Rodolphe relaxé !

mercredi 8 octobre 2008, par [Correspondant\(es\)](#), [Rouge](#) (Date de rédaction antérieure : 2 octobre 2008).

Enseignant stagiaire et élu CGT de l'académie de Créteil, notre camarade Rodolphe Juge avait été interpellé à la fin de la manifestation du 3 avril contre les suppressions de postes et accusé d'avoir jeté des pierres sur les policiers. En réalité, il était membre du service d'ordre de la manifestation et protestait contre les interpellations musclées de lycéens.

Il comparaisait, le 24 septembre, devant la 24^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Les policiers accusateurs ne se sont même pas déplacés. Après avoir entendu les témoignages et visionné une vidéo de cette manifestation, le tribunal a prononcé la relaxe, décision accueillie par des applaudissements dans la salle d'audience comme devant le Palais de justice, où se tenait un rassemblement de solidarité. Même le procureur a plaidé la relaxe, qualifiant l'accusation des policiers d'« *originale* » et l'enquête de « *succincte* ».

Finalement, il n'y a que le recteur de Créteil qui n'a pas voulu croire en l'innocence de Rodolphe. Obéissant à une sorte de présomption de culpabilité, il l'a écarté de sa titularisation en le suspendant. Rodolphe sera normalement titularisé lors d'une commission en décembre prochain, avec effet rétroactif.

Ne boudons pas notre plaisir : le désaveu que la justice a infligé aux policiers, qui ne pouvaient ignorer qu'une inscription au casier judiciaire interdirait tout emploi dans la fonction publique, couvre aussi de ridicule un recteur d'académie qui a inversé l'ordre des procédures, non sans l'aval probable du gouvernement. C'est une victoire contre la criminalisation des mouvements sociaux.

Rouge

* *Paru dans Rouge n° 2268, 02/10/2008 (Au jour le jour).*

ÉDUCATION NATIONALE : Titularisation et relaxe pour Rodolphe Juge !

Rodolphe Juge est enseignant stagiaire au lycée Denis-Papin de La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Syndiqué à la CGT-Éduc'Action, il est représentant élu des stagiaires à l'IUFM de l'académie de Créteil. Le 3 avril, Rodolphe encadrait pacifiquement une manifestation des lycéens et personnels de l'Éducation nationale contre la politique du gouvernement. C'est à cette occasion qu'il a été arrêté par trois policiers en civil, mis en garde à vue et poursuivi pour « violence sur agents ». Plusieurs témoignages attestent pourtant que Rodolphe n'est nullement l'auteur des « violences volontaires » dont il est accusé.

Une campagne de solidarité s'est immédiatement engagée contre cette nouvelle tentative de criminalisation du mouvement social, Rodolphe risquant une condamnation à plusieurs mois de prison pendant son année de stage, l'empêchant d'être titularisé et d'exercer son métier

d'enseignant. Ainsi, une pétition, initiée par une intersyndicale de la région parisienne, exigeant la relaxe de Rodolphe, a recueilli plusieurs milliers de signatures (notamment celle d'Olivier Besancenot et Marie-George Buffet). À la suite de cette campagne de solidarité, un premier procès a été reporté au 24 septembre. Cette date permettait à Rodolphe d'être titulaire au moment de l'audience, la quasi-totalité des stagiaires étant habituellement titularisés en fin d'année scolaire.

Mais, à la veille des vacances d'été, le recteur de Créteil a pris un arrêté suspendant Rodolphe de ses fonctions dans l'attente du jugement, bloquant ainsi sa titularisation, l'empêchant de reprendre le travail à la rentrée. Cette sanction arbitraire est clairement une décision politique. Après avoir, à plusieurs reprises, sévèrement réprimé les lycéens et les étudiants en lutte contre sa politique, la droite veut maintenant mettre au pas les enseignants réagissant à la casse du service public d'Éducation nationale. Il faut amplifier la campagne de solidarité envers Rodolphe, notamment en exigeant, du recteur de Créteil, que la suspension soit annulée et la titularisation prononcée, et en participant au rassemblement organisé, devant le Palais de Justice de Paris, le 24 septembre 2008, pour exiger la relaxe de notre camarade.

Correspondant

** Paru dans Rouge n° 2261, 17/07/2008.*